

## Communiqué de presse

### **Prime Covid pour les aides à domicile : l'État tient ses engagements en prenant sa part du financement**

**Le Président de La République a annoncé une enveloppe globale de 160 millions d'euros pour le versement de la prime Covid aux intervenants des structures d'aide et d'accompagnement à domicile.**

**Pour la Fédération du service aux particuliers (FESP) cette décision récompense un secteur qui a travaillé sans relâche pendant la crise sanitaire.** 800 000 personnes âgées fragiles de plus de 60 ans et 350 000 personnes en situation de handicap sont quotidiennement accompagnées par des aides à domicile. Durant la crise sanitaire, celles-ci ont accompagné les plus fragiles. Les aidants étaient en première ligne, se mettant parfois en danger, car souvent insuffisamment équipés.

Le 15 avril dernier, Édouard Philippe annonçait qu'une prime serait versée aux services à domicile du secteur médico-social. Le 7 mai, Olivier Véran s'engageait sur une prime en faveur du personnel des EHPAD, sans que les professionnels du domicile ne soient évoqués. Certains départements ont versé cette prime, d'autres non, pour des montants inégaux. Cette injustice a été dénoncée par l'ensemble des fédérations et syndicats du secteur, auprès des pouvoirs publics. Ce manque d'équité est désormais corrigé **par l'annonce d'Emmanuel Macron d'une enveloppe de 80 millions d'euros qui viendra compléter la contribution du même montant allouée par les départements, soit une enveloppe globale de 160 millions d'euros pour les quelques 320 000 aides à domicile. Elles percevront donc 1000 euros, d'ici la fin de l'année.** Le non-versement de la prime annoncée en avril dernier par le Premier ministre a été vécu comme une immense injustice par les intervenants, les bénéficiaires et les aidants familiaux du domicile. L'ensemble des structures, quelles que soit leur mode d'exercice, mandataire, prestataire ou mise à disposition, se sont émues de cette situation et ont exprimé collectivement, par la voie de leurs instances représentatives, leur totale incompréhension, demandant le versement d'une prime identique à celle octroyée aux personnels du secteur medico-social.

Le Chef de l'État a précisé que "ces 160 millions d'euros vont permettre, sur des bases qui seront instruites départementalement (...) d'avoir ces 1000 euros de prime qu'ont eus les autres" personnels soignants. »

La FESP remercie le gouvernement pour son écoute et se tient à sa disposition pour travailler à la valorisation de ces métiers qui seront de plus en plus mobilisés pour accompagner la société au vieillissement de la population.

Contacts presse :

Antoine Grezaud : 0665851039 – [antoine.grezaud@fesp.fr](mailto:antoine.grezaud@fesp.fr)

Olivia Penichou : 0607089147 [o.penichou@o2p-conseil.com](mailto:o.penichou@o2p-conseil.com)

**+À propos de la FESP :** La Fédération du service aux particuliers (FESP), reconnue par l'État comme la première Fédération Professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France. Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur.